VI. Les Porteurs des billets de caiſſe, récépiſſés ou ordonnances délivrés aux Iſles de France & de Bourbon, qui ſont actuellement en Europe, ſeront tenus dans l'eſpace de ſix mois, à compter du jour de la publication des préſentes, & ſous la peine de nullité portée en l'article II. de rapporter leſdits billets, ordonnances & récépiſſés au Caiſſier général de la Compagnie à Paris, pour être par lui enregiſtrés, duquel enregiſtrement mention ſera faite ſur leſdits effets, & être renvoyés par les Porteurs auxdites Colonies où ils ſeront viſés de la maniere ci-deſſus preſcrite, pour enſuite être, ſuivant les articles ci-deſſus convertis en lettres de change ſur le Caiſſier général de la compagnie des Indes à Paris, à ſix mois de vue, payables en promeſſes de paſſer contrats au denier Vingt cinq, ou être employées auxdites Iſles en achats de marchandiſes de la Compagnie.

VII. Et dans le cas où leſdits Porteurs voudroient ſe ſervir de la voie de la Compagnie pour faire paſſer leſdits billets, ordonnances ou récépiſſés aux Colonies, ils les remettront au Caiſſier général, qui leur en donnera ſa reconnoiſſance, par laquelle il s'obligera, au nom de ladite Compagnie, de leur fournir des contrats ou promeſſes de paſſer contrats au denier Vingt-cinq, trois mois après la réception des lettres de change qui ſeront envoyées deſdites Iſles en échange deſdits billets de caiſſe, ordonnances & récépiſſés, ſur le *viſa* qui en aura été fait dans la forme ci-deſſus preſcrite.

VIII. N'entendons par les préſentes diſpoſitions, porter atteinte aux liquidations qui ont pu être faites juſqu'à préſent avec les Porteurs deſdits effets, ſoit à l'amiable, ſoit par Arrêts ou Jugemens, leſquels auront leur exécution s'ils ne ſont attaqués par les voies de droit.

IX. Toutes les conteſtations qui pourront ſurvenir en France entre la Compagnie & les Porteurs deſdites lettres de change payables en contrats au denier Vingt-cinq, ſeront jugées en la Grand'Chambre de notre Cour de Parlement, conformément aux diſpoſitions portées par les articles IV, V & VI de nos lettres-patentes du 18 Novembre 1764, qui ſeront au ſurplus exécutées ſelon leur forme & teneur. Si vous mandons, &c.

FINANCES.

OFFICE A VENDRE.

OFfice de Conſeiller & Commiſſaire des Monnoies à Paris, donnant la nobleſſe au premier dégré, avec tous ſes droits priviléges & exemptions y attribués.

S'adreſſer à M. Vaſſe, Notaire à Rouen.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Mars.
Gaultier,	8^e	C.	11
Clouet,	19^e.	J.	7
Billard,	32^e..	J.	9
Bonnet pere,	38^e.	L.	9
Aliſſan,	39^e.	J.	9
Lallemant,	49^e.	E.	11
Thevenin,	54^e.	D.	9
Maſſon,	59^e.	C.	9

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars. 1767.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
Ac. des Indes.		1277 ½	
Emp. de la Com.	395	395	
Prom. à 5 p %.	21	21	
Prom. à 4 p %.			
Ac. des Fermes.	817 ½ 20.		
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	15		
3^e. Loterie.	27		
Annuités.	406	406	
Coup. d'An.		77	FESTE
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	28 ½ 28		
Col. 1759.			
Canada.	37 ½ 37. 39. 10^m	37. 38. 5^m	
4^e. L. Epoques.	26.		
Nouette.	32	32. 32 ½ 2. 3^m	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
3 p % ſur les Cui.			
Languedoc			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 19.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.
Béfort.	21*	19	10
Colmar.	18	9	
Haguenau.	16	18	8
Landau.	13*	14	5
Scheleſtat.	17	17	6
STRASB.	16	19	6
wiſſembourg.	16		

Prix Communs.			
From. le ſep.	17	8	5
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	5	17	7
Foin le q.	1	11	10
Paille le q.	1		10

NANCY.

Lieux des Marchés.	Prix.		
Bar.	13l.	19ſ.	d.
Bitche.	14	3	2
Boulay.	13	1	9
Bourmont.	18		
Charmes.	15	17	9
Epinal.	17	7	10
Etain.	12*		
Luneville.	16		10
Mirecourt.	16	9	1
NANCY.	16	7	5
Neufchateau.	16	1	11
Pont à Mouſſon.	15	5	9
Remiremont.	18*	19	10
Sarguemines.	14	5	10
St. Diez.	16	14	6
St. Mihel.	15	5	9
Vezeliſe.	16	6	8

Prix Communs.			
From. le ſep.	15	12	8
Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	4	4	10
Foin le q.	1	9	2
Paille le q.		13	10

RENNES.

Lieux desMarchés	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Auray.	23	9	1
Breſt.	28*		
Hennebon.	23	16	3
Lannion.	22	11	9
Morlaix.	21	1	5
Nantes.	22	8	
Pontivy.	27	17	5
Quimper.	25	4	
Redon.	22	8	
RENNES.	24	16	
St. Brieux.	23	8	
St. Malo.	26	1	1
Treguier.	22	17	6
Vannes.	21	9	2
Vitré.	20*	13	9

Prix Communs.			
From. le ſep.	23	7	5
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	7	18	2
Foin le q.	1	16	4
Paille le q.	1		

TOURS.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.
Amboiſe.	18	11	2
Angers.	18	8	7
Beaugé.	18	13	5
Chât. du-Loir	16	4	4
Château-G.	15*	17	6
Chinon.	18	13	9
Lafleche.	16	13	11
Laval.	18	14	11
LeMans.	16	17	9
Loches.	19	8	10
Loudun.	17	16	3
Mayenne.	19	19	11
Montreuil-B.	18	14	11
Richelieu.	17	12	9
Saumur.	19		5
TOURS.	21*	14	

Prix Communs.			
From. le ſep.	18	6	4
Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	6	9	3
Foin le q.	2	2	9
Paille le q.	1		6

DE L'ORIENT, *le 22 Février 1767.*

Il eſt entré dans ce Port le 20 Février les Navires les *Deux Sœurs* de Saint Malo ; & la *Marie Roſe* de Quimperlé, venant tous deux de Marſeille chargés de 552 caiſſes de ſavon, 5 pieces d'huile d'olive, 1 balle de regliſſe, 1 balle de noix de galle, 2 balles de ſoufre, 8 balles de manne, 12 caiſſes de vin muſcat, 2 balles de riz, 40 caiſſons de capres, d'olives, &c. 110 bariques de vin.

DE MARSEILLE, *le 17 Février 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 9 au 15 Février 1767, il eſt entré dans ce Port 37 Bâtimens François & 10 Etrangers. Des premiers, 4 venoient desColonies ; ſçavoir,

la *Charmante Adelaide*, Capitaine *François d'Alleſt* de Marſeille; le *Victorieux*, Capitaine *Jacques Rebufat* de Marſeille, partis tous deux de la Martinique; l'*Aſtrée*, Capitaine *Louis Reboul* de Caſſrs, parti de la Guadaloupe; la *Cerès*, Capitaine *Arnaud Cochon* de Bordeaux, parti du Cap chargé ainſi que les trois autres des marchandiſes des Colonies. Les autres venoient de Stocholm, de Dunkerque, de Saint Valery, de Rouen, de Palamos, de Toſſa, de Barcelonne, de Tortoſe, d'Almerie, de Majorque, de Bonne, de Naples, de Civita-Vechia, de Livourne, de San Remo, de Gênes, de Nice, de Saint Faliou, de Collioure, de Diano, de la Ciotat, d'Arles, de Cette, d'Agde, de Martigues & de Toulon, chargés en plus grande partie de froment & d'huile.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 47 Bâtimens François & 8 Etrangers. Des premiers, le Navire la *Henriette*, Capitaine *Guillaume Thibault* du Croiſic, alloit à la Guadaloupe. Les autres alloient à Martigues, à Toulon, à Menton, à Agde, à Cette, à Arles, à Frejus, à Nice, à Antibes, à Bandol, à Gênes, à San Remo, à Cagliari, à Livourne, à Malaga, à Malthe, en Morée, au Levant, à Salonique, à Alexandrie, à Bayonne, à Rouen, à Saint Valery, à Dunkerque, à Stockholm, chargés de diverſes marchandiſes.

De Bordeaux.

Exportation.

Quantité & qualité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, expédiées à Bordeaux pendant le mois de Janvier 1767, par terre & par mer pour les Pays Etrangers; ſçavoir,

Par Terre.

Pour la *Suiſſe* 20615 *liv.* d'indigo, & 36444 *liv.* de café; pour l'*Allemagne*, 496 *liv.* d'indigo; pour *Marſeille*, 1309 *liv.* dito; pour l'*Alſace*, 3628 *liv.* dito; pour *Francfort*, 500 *liv.* dito; pour la *Franche Comté*, 8470 *liv.* dito, pour la *Savoye*, 4648 *liv.* de café; pour *Geneve*, 1301 d'indigo; pour la *Souabe*, 845 *liv.* dito; pour l'*Italie*, 2075 *liv.* dito, & 824 *liv.* de cacao.

Par Mer.

Pour *Hambourg*, 291 bariques 2 quarts de ſucre brut, 797 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 8584 *liv.* d'indigo, 110686 *liv.* de café; pour *Amſterdam*, 55 bariques 1 quart de ſucre brut, 469 bariques 26 quarts de ſucre blanc, 16055 *liv.* d'indigo, 66844 *liv.* de café; pour *Roterdam*, 159 bariques de ſucre brut, 1472 *liv.* d'indigo, 10645 *liv.* de café; pour *Bayonne*, 792 *liv.* de café; pour *Bilbao*, 46 bariques 4 quarts de ſucre blanc; pour *Pontevedre*, 587 *liv.* de cacao; pour *Saint Sébaſtien*, 11 bariques de ſucre blanc; pour *Londres*, 11665 *liv.* d'indigo; pour l'*Eſpagne*, 22 bariques de ſucre blanc, 363 *liv.* de café; pour *Greneſey*, 2 bariques de ſucre blanc; pour *Stetin*, 15157 *liv.* de café; pour *Bremen*, 1727 *liv.* d'indigo, 146596 *liv.* de café; pour *Dantzick*, 15 bariques 2 quarts de ſucre brut, 27 bariques de ſucre blanc, 642 *liv.* d'indigo, 24857 *liv.* de café; pour *Groningue*, 960 *liv.* de cacao.

Total des marchandiſes exportées pendant le mois de Janvier, 520 bariques 5 quarts de ſucre brut, 1374 bariques 38 quarts de ſucre blanc, 79384 *liv*, d'indigo, 417032 *liv*, de café, 2375 *liv*. de cacao.

Importation.

Pendant le cours du même mois il eſt venu à Bordeaux des marchandiſes du cru des Iſles Françoiſes de l'Amérique, la quantité ſuivante, 715 bariques 2 tierçons 8 barils de ſucre peſant, 675258 *liv.* 1252 bariques 27 tierçons 26 barils de ſucre terré & tête peſant 1214146 *liv.* 8231 *liv.* d'indigo, 195 boucauds 210 bariques 25 tierçons 240 barils, 2 ſacs de café peſant 170265 *livres.*

Du Havre, *le 28 Février 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Le 23 Février 1767, il eſt entré de relâche dans ce Port le Navire la *Judith Jacoba*, Capitaine *Chriſtophe Albert Van Brederode* Hollandois, parti d'Alicante le 25 Jan. chargé de 400 balles de ſoude, 22 pipes & une demi-pipe de vin, deſtinés pour Cherbourg.

Il ſe trouve en rade, en attendant la marée pour entrer au Havre les Navires le *Marville*, Capitaine *le Meſle*; les *Deux Freres*, Capitaine *Bremont*, venant du Cap; & le *Normand*, Capitaine *Gilles*, venant de la Guadaloupe, & allant à Honfleur.

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce même Port le Navire le *Duc de Choiſeul*, Cap. *Guil. Minet* de Grandville, allant à ce même endroit ſur ſon leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1767. Du Samedi 14 Mars.

AGRICULTURE.

De Copenhague.

Le froid a été très-vif cette année. Le 22 Janvier on commença à paſſer le Sund en traineaux ſur la glace, d'Helſimbourg à Helſeneur.

Il eſt né en Fionie, pendant le cours de l'année derniere 2921 perſonnes, & il en eſt mort 2400. En Zélande le nombre des naiſſances a été de 10,052, & celui des morts de 9952 : une femme y eſt accouchée de cinq jumeaux à la fois, dont trois filles & deux garçons ; un de ces derniers, mort né, avoit deux pouces à une main.

En Jutlande, il y a eu 11658 naiſſances & 9321 morts ; dans le Bailliage d'Aggerhus en Norwege, il eſt né 10280 perſonnes, & il en eſt mort 9135. Parmi ces derniers on en compte deux cents quatre-vingt-deux qui ont vécu au-delà de 80 ans, 60 au-delà de 90 & 13 au delà de 100.

Prix *du grain à Londres le 27 Février 1767.*

Le quarter de 472 liv. de 16 onces.	*shillings.*
De froment.	44 à 50
De drêche.	29 à 34
De ſeigle.	27 à 30
D'orge.	20 à 25
D'avoine.	14 à 18

CAUSE

De l'augmentation du prix des Chevaux en Angleterre. Extrait des Papiers Anglois.

L'augmentation du commerce, des manufactures & des richeſſes, a introduit le luxe des voitures, des chevaux de main & des cabriolets. On ne fait plus ſervir les bœufs aux charrois ; enfin, l'Étranger nous enleve une grande quantité de chevaux, & toutes ces cauſes ont fait augmenter ici le nombre de ces animaux, & en ont porté le prix au double de ce qu'il étoit il y a quarante ans. Il eſt impoſſible qu'il ſubſiſte encore long-temps au même point, & que le produit des terres continue à être ſi modique. Quelques Écrivains nous diſent qu'en 1588, lorſque nous avions tout lieu de craindre une invaſion de la part de l'Eſpagne, le Royaume ne pouvoit pas fournir plus de 3000 chevaux : le nombre en eſt tellement augmenté dans la ſeule Capitale, qu'on en compte environ 22000 pour les charrois & les caroſſes. Je ne doute pas même qu'il n'y en ait encore davantage aujourd'hui, & que ſi l'on comprenoit les chevaux de ſelle, on en trouveroit près de cent mille (ainſi qu'on l'a avancé dernierement dans les Papiers publics) & dont la plupart ne ſont employés que les Dimanches pour faire un tour de campagne. Si l'augmentation eſt ſi grande à Londres, ne doit-elle pas encore être plus conſidérable dans la Province, où on les achete à meilleur marché ? Les chaiſes de poſte en

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

emploient & en font périr une ſi grande quantité, qu'il faudroit en élever en proportion de l'immenſe conſommation, & cela cauſeroit à la fin un très-grand préjudice aux autres branches de l'agriculture & de l'emploi des hommes.

SÉANCE PUBLIQUE

De l'Académie Royale des B. L. de Caen.

EXTRAIT

Du diſcours de M. de Fontette, Intendant de la Généralité, & Vice-Protecteur de l'Académie, en réponſe à celui de M. Viallet. (1)

Après avoir fait l'éloge du projet de M. Viallet, (*a*) M. de Fontette ajoute » il y a » tant de plaiſir à ſecourir les pauvres, & il » faut ſi peu de choſes pour faire leur bonheur, qu'il ſemble qu'il ne devroit point » y en avoir. Mais le luxe, en multipliant » les beſoins du riche, endurcit ſon ame... » On ne peut donc ſecourir les malheureux » que par une contribution proportionnelle » de tous les biens. Cette impoſition en fourniſſant les moyens d'aſſurer du travail aux » pauvres, deviendroit juſte, ſi l'ouvrage » étoit de quelqu'utilité pour les contribuables... Telle ſeroit la réparation des chemins vicinaux. On ſçait combien ils ſont » en mauvais état, dans les pays les moins » fertiles ſur-tout. Comme le terrein y eſt » moins précieux, chacun entoure ſes propriétés de foſſés & d'arbres, qui ombragent les chemins auxquels on n'a laiſſé que » la largeur preſcrite. Faute d'écoulement, » les eaux s'y accumulent; elles y forment » une boue précieuſe, & dans laquelle on » fait pourrir les pailles de ſaraſin, qui ſont » l'unique engrais de ces pays miſérables. Le » chemin ſe creuſe inſenſiblement, & bien-» tôt il n'y paſſe plus que des chevaux. Les » terres y deviennent encore plus ſtériles, » & les Habitans privés du ſecours des communications, tombent dans la plus grande » miſere.... Il ſeroit donc eſſentiel, plus » encore pour les propriétaires, que pour » les voyageurs, de rétablir ces ſortes de » chemins... Les Ordonnances n'y ont » pourvu qu'imparfaitement, & les Officiers » des Bureaux des Finances ſe font ſcrupule » ſouvent avec raiſon, de faire exécuter ces » Ordonnances... On ne réparera point » ces chemins par corvées, qui ſuffiſent à » peine pour les grandes routes. Il ſemble » donc que les poſſédans fonds doivent ſe » charger de faire faire ce travail par les » pauvres : riverains ou non, il les intéreſſe » en proportion de leurs propriétés. En » conſtruiſant ces chemins à neuf, les bor» diers ne ſeront plus aſſujettis qu'à un en» tretien qui ſeroit peu de choſe.... Ce » genre de travail eſt dans toutes les Paroiſ» ſes à la portée des pauvres qui trouve» roient à gagner de quoi ſubſiſter, lorſque » les particuliers n'auroient plus d'ouvrage à » leur procurer, ce qui n'iroit peut-être » qu'au tiers de l'année.... Une impoſi» tion pour quatre mois ne peut être conſi» dérable, & les Propriétaires dédommagés » par le rétabliſſement des communications, » le ſeroient encore par l'exemption d'une » aumône, qu'ils n'auroient encore que trop » d'occaſions de pratiquer envers les pauvres » honteux...

» Les moyens que vous venez de propo» ſer, Monſieur, pour fournir du travail aux » pauvres valides, font naître le deſir de les » mettre en pratique. Pour le pouvoir, il » faudroit des formalités autoriſées. Ce ſont » des difficultés dont il eſt triſte d'attendre » l'événement, dans un temps où le bled eſt » fort cher. Ne pourroit-on pas faire l'eſſai » de votre méthode à quelqu'ouvrage qui » ſeroit indiqué par la premiere aſſemblée » de Notables ? Cet eſſai demande des » fonds; & comme il n'eſt pas queſtion aujourd'hui de faire contribuer, je donnerai » mille écus que j'eſpere obtenir des bontés » du Roi; & ſuppoſé que je ne réuſſiſſe pas, » contre mon attente, il ne faut pas que cel» le des pauvres ſoit trompée. Je m'y engage » perſonnellement.

---

(1) *M. V.... eſt chargé d'achever le Chenal de Cherbourg & le Mole de Granville, de reconſtruire les Juriſdictions, & de lever les obſtacles qui ferment la navigation de l'Orne.*

(a) *Il s'agit dans ce projet de trouver un moyen de fournir du travail aux pauvres valides.*

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Vous méritez des remerciments, d'avoir bien voulu nous apprendre (Gazette N°. 19, 1767) » que pluſieurs cantons de » diverſes Provinces ont envoyé des éleves » à M. Sarcey de Sutieres, & qu'il reçoit » avec plaiſir tous ceux qui veulent s'adreſſer » à lui.

Que cette nouvelle eſt conſolante. Quoi! diſions-nous, une École vétérinaire à Lyon, une École vétérinaire à Limoges, & pas une ſeule d'Agriculture! Enfin M. Sarcey de Sutieres vient d'en ouvrir une à Belle-Fontaine : graces immortelles lui ſoient rendues. Le nom & le nombre des cantons qui lui ont envoyé des éleves, ſeroit agréable à ſçavoir ; ne nous laiſſez pas ignorer, Meſſieurs, ces judicieuſes contrées, qui les premieres ont ſçu prendre un auſſi bon parti.

Cet habile & bienfaiſant Agriculteur parle ainſi dans la même Gazette. » Je connois » pluſieurs fermes en Picardie, où l'on em- » ploie deux charrues & quatre chevaux » pour 27 arpens en bled, 27 en grains de » Mars & 27 en jacheres ; je prétends faire » valoir avec une charrue de Brie & deux » chevaux, 30 arpens en bled, 30 en Mars » & 30 en jacheres, & ma récolte ſera plus » belle que celle des deux charrues. » Quoi! faire eſpérer & garantir pour ainſi dire un plus grand produit, avec l'épargne de plus de la moitié des frais! quel prodigieux avantage pour l'agriculture! & qu'on a bien fait d'envoyer des éleves auprès d'un tel Maître!

M. de Sutieres voudroit-il jetter les yeux ſur le projet que voici ? Soit un arpent ou 900 toiſes quarrées, cet arpent ne porte dans toute ſon étendue qu'une couche de terre végétale de 4 à 5 pouces d'épaiſſeur : la terre infertile eſt au-deſſous. On projette de raſſembler ſur l'étendue de la moitié de cet arpent la terre végétale qui eſt actuellement répandue ſur la totalité de l'arpent : cette réunion eſt ſans doute poſſible à la charrue de Brie, & on ne croit pas que l'opération ſoit trop diſpendieuſe. En ſuppoſant la beſogne faite, au lieu de 900 toiſes quarrées couvertes de terre végétale de 4 à 5 pouces d'épaiſſeur, on n'aura que 450 toiſes ou demi-arpent, mais bonnifié au double, puiſqu'il portera une couche de terre fertile, épaiſſe de 8 à 10 pouces : on ſe flatte que ce demi arpent produira autant de grains que l'arpent entier a pu en produire par le paſſé, la bonne terre ayant le double de hauteur, les germes & les racines y trouveront une nourriture plus abondante, les tiges ſeront plus vigoureuſes, les épis plus longs, les grains plus gros & mieux nourris : il eſt très-vraiſemblable que le produit ſera égal. Mais avec quelle économie pour l'avenir! on épargnera la moitié des fumiers & de leur tranſport, la moitié des frais du labourage, la moitié de la ſemence, la moitié des frais de l'enſemencement, du herſage, de l'émotage, du ſarclage, la moitié des frais de la coupe, l'on épargnera enfin ſur les frais ſubſéquens. Ce qu'on a pu ſur un arpent, on le pourra ſur une étendue de 30, 50, 70 arpens, *&c.* L'objet eſt ici, comme on voit, *d'obtenir un produit égal à moitié moins de frais*, objet d'autant plus intéreſſant qu'il y a beaucoup de tenemens dans le Royaume, qui ne portent en bonne terre que 4 à 5 pouces de hauteur. Que de Laboureurs ſeroient à leur aiſe, ſi pour des récoltes égales à celles du paſſé, ils pouvoient à l'avenir épargner la moitié des frais & des avances, *&c.*

Nous répondons d'avance à l'anonyme que M. Sarcey de Sutieres a fait de bonnes récoltes ſur des terreins qui n'avoient que trois pouces de bonne terre, & qu'en conſéquence il n'adoptera pas le ſyſtême de ſe priver de 450 toiſes, qu'il peut rendre très-fertiles par ſa maniere de labourer. Nous ajouterons que cet habile Agriculteur offre de faire voir ſes terres enſemencées & les grains qui ſont dans ſes granges, afin qu'on puiſſe les comparer avec ceux de ſes voiſins. On peut lire dans les Gazettes précédentes tout ce qu'il dit à ce ſujet. Nous pouvons encore aſſurer qu'un grand nombre de perſonnes ſe ſont adreſſées à nous pour être informés du lieu de ſa réſidence, & c'eſt pour les ſatisfaire que nous l'avons indiquée dans la Gazette N°. 19.

LETTRE

De M. le Chevalier de Berſaillin, DE DOLE *en Franche-Comté*, *à M. Sarcey de Sutiéres.*

J'ai reçu, Monſieur, avec toute la reconnoiſſance poſſible, les inſtructions & les détails d'opération contenus dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois de Janvier.

J'accepte avec empreſſement le parti que vous voulez bien m'offrir, de vous envoyer un Domeſtique capable d'être formé à vos uſages ; celui que je deſtine à recevoir ces inſtructions, eſt occupé à viſiter & à reconnoître les différentes qualités de nos terres de labourages & de prairies, pour vous en rendre compte, & les comparer avec celles de vos cantons ; je vous ſupplie de le faire travailler exactement tous les jours autant qu'il ſe pourra ſous vos yeux, ou ſous la direction de vos intelligens Laboureurs, & de vous faire rendre compte de ſa conduite & de ſes progrès dans vos bonnes méthodes de culture.

La petite terre dont j'ai eu l'honneur de vous parler, eſt ſituée dans un pays que nous appellons *Breſſe-Comtoiſe*, nous n'y avons aucune eſpece de marne, très-peu de moutons à cauſe du voiſinage des bois où ils ne peuvent aller paître ; par conſéquent point de parc ; nous avons depuis peu, & heureuſement, eſſayé de répandre des cendres ſur nos terres, & ce nouvel engrais, précédemment inconnu à nos Habitans, leur convient ſi parfaitement, que celle de nos terres, qui pouvoient à peine porter du ſeigle avant ce temps, nous produiſent actuellement du très-beau froment. Nous en mettons deux voitures par journal ou arpent ou bien une voiture ſeulement, avec quatre de fumier ; nous éprouvons que les cendres entretiennent plus long-temps la fertilité de nos terres que les fumiers ; d'ailleurs il s'y trouve un avantage en économie ; deux voitures de cendres ne coutent que 8 ℔, à raiſon de 4 ℔ chaque voiture ; les deux voitures fertiliſent autant & plus que huit voitures de fumiers, qui à raiſon de 40 ß la voiture, nous couteroient 16 ℔. Nous avons très-peu de colombine, les colombiers dans le pays, ne nous en fourniſſe environ que quatre voitures, ce qui eſt très-peu de choſe.

Je connois très-bien par vos raiſons, Monſieur, que les chevaux ſont plus avantageux pour la culture des terres que les bœufs, & je ſuis décidé à en faire uſage, *&c.*

PRINCIPES DE POLITIQUE.

Pluſieurs Écrivains économiſtes ont décidé que l'objet le plus intéreſſant pour l'État, étoit la culture générale de ſes terres, qu'elles étoient la ſource de ſes richeſſes réelles, celle de ſa puiſſance, le moyen le plus naturel, le plus ſimple, le plus honorable, & peut-être l'unique de nous aſſurer une véritable ſupériorité ſur nos voiſins.

Que la ruſe, l'adreſſe, miſérables reſſources des petits États, ne doivent point être notre appui.

Que la bonne & entiere culture de nos terres pourroient nous fournir une ſubſiſtance prodigieuſe, dont les ſuites naturelles ſeroient une immenſe population ; qu'alors nous pourrions nous repoſer ſur des forces réelles qui ſont les ſeules qui nous conviennent.

Que cette maxime devoit être notre maxime favorite, ayant pour nous un fondement ſolide & excluſif.

Qu'aucune autre Puiſſance ne pouvoit l'adopter avec les mêmes avantages ; la bonté de notre territoire, & ſur-tout la diverſité & qualité de ſes denrées, ne pouvant être imitées ailleurs, par l'oppoſition invincible du climat.

Que notre ancienne politique avoit mal à propos compromis l'aſcendant que nous donne naturellement cette heureuſe poſition, lorſqu'elle avoit porté ſes faveurs avec tant de partialité ſur le commerce, l'établiſſement des manufactures, les Colonies, & fait trop de fonds ſur l'adreſſe dans les négociations.

Que tous les moyens de s'aggrandir ou de ſe ſoutenir, pouvant être pratiqués par les autres États, cette manœuvre devenoit alors un vrai jeu de hazard dont les événemens ſont toujours variés.

Que c'étoit méconnoître nos véritables intérêts, que de chercher fortune ailleurs, puiſque nous l'avions ſous la main ; notre ſol nous l'offrant de toutes parts, plus ou

moins riante, mais toujours assurée, puisqu'elle dépend de nous-mêmes.

Qu'en un mot la culture générale de nos terres pouvoit elle seule faire de nous une Nation constamment riche & réellement puissante.

Supposons que ces décisions ayent un fondement solide, ce qui seroit sans doute, si le Gouvernement sage & éclairé sous lequel nous avons le bonheur de vivre, les adoptoit : quel zele plus louable que celui qui porteroit les bons sujets à faire une étude des moyens les plus propres à mettre la patrie dans un état brillant.

Si toutes nos terres étoient mises en valeur, que nous n'eussions à nous plaindre que de leur mauvaise culture ; peut-être que pour la réparer, les moyens devroient se borner à rendre l'impôt du Cultivateur plus léger, & sur-tout à donner à la denrée une valeur assurée par la liberté du commerce intérieur & exterieur ; mais comme il s'agit de défricher & de mettre en valeur les terres incultes qui forment une grande partie de notre surface, il y a grande apparence, vu l'éloignement qu'on a pour ces sortes d'entreprises, qu'il faut quelque moyen de plus pour y parvenir.

Les défrichemens d'une vaste étendue exigent de fortes avances ; mais comme la spéculation nationale ne s'y est pas encore exercée, le succès paroît toujours incertain ou du moins le profit semble médiocre à des esprits uniquement fixés sur les fortunes rapides qui se font assez souvent dans le commerce & la finance, & qu'on ne peut entrevoir dans la profession du Cultivateur.

Nous donnerons dans l'ordinaire prochain le plan que l'Auteur propose pour établir une Compagnie agricole.

A V I S.

Sur l'usage des Pompes.

De toutes les machines utiles à la société, il n'en est peut-être aucune d'un usage aussi indispensable, aussi important & aussi universel que celui des pompes.

Par nécessité, on s'est servi jusqu'à présent de pompes, qui toutes ont eu plus ou moins les mêmes défectuosités.

On sçait que toutes ont des étranglemens d'eau & des frottemens de piston, qui nécessitent des forces multipliées & des lenteurs dans leur jeu, d'où résulte le peu d'eau qu'elles donnent en raison de la puissance de leur moteur. Les cuirs dont elles sont garnies, se sèchent dans l'inaction, ils s'usent dans le travail, & se dérangent par les frottemens, d'où il arrive que le jeu de ces pompes est souvent arrêté dans les momens les plus nécessiteux.

De-là, combien de Vaisseaux sont péris & périssent journellement ? De-là, une maison est-elle incendiée ? De dix pompes plus ou moins qu'on y conduit, & qui ne donnent chacune qu'un filet d'eau, plus propre à attiser qu'à éteindre, bien-tôt les cuirs s'enflent, se dérangent, huit de ces pompes sont engorgées, cessent d'agir, le feu gagne, un quartier de Ville est consumé. Par les mêmes défectuosités, les mines sont noyées, abandonnées. Les terres qu'on a tenté de rendre fertiles à grands frais, au moyen d'arrosement par des pompes, périssent de sechereſſe. Les Brasseries, les Teintureries, les Manufactures souffrent de grands dommages. Le particulier qui a une pompe dans son puits, manque d'eau la moitié de l'année.

Tous ces inconvéniens fâcheux vont heureusement cesser, au moyen de l'invention nouvellement trouvée des pompes annoncées *pour la Marine.*

Elles n'ont, par leur construction, ni étranglement d'eau, ni frottement sensible de piston, ni aucune garniture de cuir. Or, ces trois causes, d'où naissent tous les inconvéniens des pompes ordinaires, étant supprimées dans ces nouvelles pompes, on est bien assuré avec celles-ci, de ne pas éprouver des effets dont les causes sont détruites.

Deux expériences authentiques de ces nouvelles pompes, ordonnées par le Gouvernement, à Brest & à Paris, & beaucoup d'autres faites dans diverses Villes & Ports de mer du Royaume, ont unanimement constaté ces faits. Elles ont également constaté la grande supériorité de leur produit sur le produit des meilleures pompes usitées. Leur solidité est reconnue presqu'inaltérable, & leur durée est évaluée à trente & quarante années, sans risque de dérangement & d'interruption de travail. Il est reconnu qu'elles ne peuvent être dérangées que par méchanceté ou à force ouverte ; qu'elles sont

exempte de tous frais d'entretien : qu'elles n'ont pas beſoin, comme les pompes ordinaires, d'avoir ſur les lieux des gens intelligens pour les démonter, les réparer, & les remonter à meſure de leurs dérangemens ; pour tenir les cuirs graiſſés & en ſubſtituer de nouveaux, ſur-tout aux pompes à incendie, & à celles qui travaillent dans des eaux corroſives. Combien de beſoins, de dépenſes, d'embarras & d'inconvéniens ſupprimés par l'uſage des nouvelles pompes ? Elles ſe mettent en place avec la plus grande facilité, & par-tout où elles doivent ſervir, elles n'ont d'autres beſoin que celui d'un moteur. Chaque particulier, avec une de ces pompes dans ſon puits en Ville, dans ſon jardin, dans un château écarté, eſt aſſuré d'en jouir tranquillement, & ſans beſoins étrangers. Il en eſt de même pour les braſſeries, les manufactures, les mines, les incendies : point d'entretien, point de racommodement à craindre. Leur uſage ſera évidemment auſſi utile & agréable que l'uſage des anciennes a été à charge & incommode.

Ces propriétés & celles de la grande ſupériorité de leur produit ne ſont point annoncées, au reſte, comme une vertu occulte. Ces propriétés émanent naturellement & néceſſairement de la nouvelle conſtruction de ces pompes, en ce qu'elles ſont ſans étranglement d'eau, ſans frottement ſenſible de piſton & ſans cuirs. Ce ſont des faits unanimement reconnus, tant par ceux qui s'en ſervent depuis long-temps, que par ceux qui ont été à portée d'en voir les expériences, ſans que ces propriétés à tous égards, ayent ſouffert juſqu'à préſent la moindre contradiction.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Autre avis. Le précis que nous avons donné dans la Gazette N°. 19, p. 181, du Mémoire d'un Membre de la Société d'agriculture de Rouen, *ſur l'éducation des oyes*, a excité la curioſité de pluſieurs perſonnes qui nous ont écrit pour s'informer s'il étoit imprimé ou non ? Nous leur répondons que ce Mémoire eſt encore manuſcrit, & qu'il eſt deſtiné à être inſéré dans le recueil des Mémoires de la Société ; mais comme le but de toutes les Sociétés d'agriculture eſt l'utilité publique, nous nous flattons que celle de Rouen voudra bien nous communiquer ce Mémoire pour le placer dans un de nos Journaux, afin que les Citoyens puiſſent profiter de l'avantage qu'on peut en retirer.

Autre. On a vu dans la Gazette, N°. 11, de cette année, p. 101, un projet de ſouſcription pour le ſoulagement des malheureux dont la fortune a été renverſée par des événemens imprévûs, tels que des orages, des inondations, des incendies, *&c.* Ce projet digne d'un cœur vraiment humain, paroît faire impreſſion ſur l'eſprit de pluſieurs Citoyens. Entre les différens plans qui nous ont été communiqués pour parvenir à ſon exécution, nous nous ſommes arrêtés à celui qui nous a paru le plus ſolide & le mieux combiné. L'Auteur auroit deſiré qu'il fût placé dans la Gazette, mais ſon étendue ne nous l'a pas permis. On le trouvera à la fin du Journal du préſent mois de Mars qui eſt ſur le point de paroître.

COMMERCE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS, *du 20 Février 1767.*

ÉCRIT

Où l'on fait voir que la Compagnie des Indes ne doit point ſouſcrire à l'arrangement propoſé par le Miniſtere, de prolonger la durée de ſa Chartre, moyennant une ſomme annuelle de douze cent mille livres ſterlings.

L'Auteur tâche de prouver dans ce traité, tant par les Loix d'Angleterre que par la raiſon :

1°. Que les revenus dont la Compagnie des Indes eſt actuellement en poſſeſſion lui appartiennent de droit, ce qui eſt clairement prouvé par la maniere artificieuſe que le Miniſtere emploie pour entrer en arrangement avec une partie des Directeurs qui n'ont ni crédit ni moyens, & qui trahiſſent les intérêts de la Compagnie, en ſollicitant dans le moment préſent la prolongation de ſa chartre.

2°. Que toute extenſion du commerce de la Compagnie des Indes cauſera infailliblement ſa ruine.

3°. Qu'il ſeroit plus avantageux pour la Compagnie, que le Gouvernement prît poſſeſſion de ſes revenus, parce qu'il ſeroit obligé de lui rembourſer les dépenſes de la conſtruction & de l'entretien de ſes Forts, *&c.* & qu'en ce cas la Compagnie feroit ſon commerce avec un plus grand profit & à moindres frais, & que par conſéquent le revenu annuel augmenteroit conſidérablement, au lieu que cela n'arrivera jamais ſi les Actionnaires acquieſſent au plan de payer une ſomme annuelle pour le renouvellement de la chartre, & qu'au contraire ils s'aſſujetiroient par-là à des dépenſes & à des inconvéniens infinis.

4°. Enfin, quoiqu'on doive avouer que depuis quelques années le commerce des Indes ne s'eſt fait que pour le bénéfice des Employés de la Compagnie, ſi l'accommodement en queſtion a lieu, il ne ſervira à l'avenir qu'à fournir annuellement au Miniſtere une ſomme conſidérable qui ſera diſtribuée en penſions aux Créatures du Gouvernement.

L'Auteur ſoumet tout ce qu'il avance à la mure délibération des intéreſſés, en les priant inſtamment de rejetter toute offre d'accommodement; il leur recommande une défenſe légale & convenable de leurs juſtes droits lorſqu'ils s'y trouveront forcés, & il leur rappelle que les loix du Royaume ſont le ſeul rampart, & de leurs droits, & de leurs poſſeſſions.

Cours du Change a Londres, *le 27 Fév. 1767.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances.	35
Dito, à vue	34 7
Hambourg, à deux uſances.	35 7
	Deniers ſt.
Paris, à un jour de date.	31 $\frac{3}{4}$
Dito, à 2 uſances.	31 $\frac{3}{8}$
Bordeaux.	31 $\frac{1}{4}$
Cadix	39 $\frac{1}{4}$
Liſbonne.	66 $\frac{5}{8}$
Livourne.	49 $\frac{1}{8}$

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Lundi 9.*	*Mar. 10.*	*Mer. 11.*
Amſterdam.	55 5 8e. $\frac{0}{4}$	. . . .	. . . .
Londres.	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 . . .	. . . .	. . . .
Madrid.	15 6 .	. . . .	. . . .
Cadix.	14 18 6 .	. . . .	. . . .
Livourne.	93 $\frac{1}{4}$ . .	. . . .	. . . .
Lyon Rois.	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ pe.	. . . .	. . . .

Prix *des matieres d'or & d'argent, du 11 Mars 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32°. *l'once* à	99 ℔ ß ₰
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82 10
L'argent à 11 ₰ 20 g. *le m.* à .	54 5
Idem de 11 ₰ 10 g. à .	52 ℔ 5 à 7 ß 6
Piaſtres le marc, ...	49 2 6

FINANCES.

EXTRAIT

D'une Lettre de la Nouvelle-Yorck en date du 22 Décembre 1766.

RÉFLEXIONS

Sur la néceſſité de répandre une plus grande quantité de papiers monnoie dans la Nouvelle-York & ſur le danger d'y lever de nouvelles taxes.

QUoique notre Colonie ne ſoit pas encore la plus à plaindre de toutes, il nous reſte à peine des eſpeces pour payer les arrérages des cenſes dues à Sa Majeſté, & pour payer les droits de douane & retirer nos billets circulans dans le commerce, recourir à de nouveaux droits & à de nouveaux impôts ſur l'Amérique, c'eſt nous en-

velopper dans les plus grands malheurs, ſans apporter aucun ſoulagement à l'Angleterre.

Il nous faut du papier de Gouvernement.

La Métropole peut-elle nous refuſer ce foible équivalent de l'argent ? Comment continuer notre commerce intérieur ſans argent ou ſans papier ? Comment rendre la fertilité à nos deſerts ? Comment récompenſer le Laboureur & le Chef de famille, ou comment s'acquitter envers la Grande-Bretagne de toutes les marchandiſes qu'elle nous envoie?

Le cri général après l'argent a de quoi étonner ; nous n'avons pas en eſpece la cinquiéme partie de celui dont nous avons beſoin, & nous n'en avons pas plus de 80,000 # en papiers, qui ſeront bien-tôt épuiſés.

La rareté des eſpeces n'eſt pas ſeulement un déſavantage pour le commerce, & un découragement pour les nouveaux établiſſemens, mais encore pour les anciens, dont le prix a conſidérablement diminué ; ce qui a entraîné la perte de pluſieurs milliers de perſonnes qui ſe ſont vues dépouiller de leurs héritages pour des dettes de peu de conſéquence.

Effets publics a Londres, *le 27 Février 1767.*

Actions.	*Monnoye ſt.*
Longues annuités. *Années du produit.*	27 ¼
Dividende de l'Inde à 10 p %	233 ½
Annuités de l'Inde à 3 p %	87 ¼
Obligations de l'Inde à 3 p %	16 ß *prime.*
Dividende de la banque à 5 p %	143
Annuités conſol. à 3 p %	89
Annuités réduites à 3 p %	89 ¾
Ann. de 1758 à 3 ½ p %	93 ¼
Ann. conſolidées à 4 p %	103
Comp. du Sud à 3 ½ p %	103
Anc. Ann. à 3 p %	88 ¾

LOTERIE.

Le tirage de la loterie de l'École royale Militaire s'eſt fait le 5 de Mars 1767. Les numéros ſortis de la roue de fortune ſont, 4, 12, 48, 59, 82. Le premier tirage ſe fera le 6 Avril.

Charge a vendre.

Charge de Maître Particulier des Eaux & Forêts de Château-Regnault près de Charleville & de Meziere. S'adreſſer à Paris à M. Cormier, Proc. du Plâtre, quartier S. Jacques.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Mars.
Clouet,	19^e.	J.	14
Maigret,	21^e.	E.	17
De la Rue,	22^e.	J.	14
Amyot,	23^e.	C.	14
Rouſſeau,	26^e.	J.	19
Hurel,	28^e.	F.	17
Guidy,	34^e.	G.	20
Bardin,	36^e.	E.	14
Lenoir,	45^e.	C.	14
De Lauge,	48^e.	G.	19
Philippe,	52^e.	E.	17
De S^t. Janvier,	55^e.	C.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars. 1767.	*Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*
Ac. des Indes.	1270	1270	
Emp. de la Com.	395	395	
Prom. à 5 p %.		22	
Prom. à 4 p %.	38 ½	39	39
Ac. des Fermes.	825	825	827 ½
Amortiſſement.	15 ½ 4^m	15	
2 ſ. p. l. du Dix.		15 ½ 2^m	
3^e. Loterie.		25 ½	
Annuités.		408	408
Coup. d'An.	77	77	77
Emp. de 50 mil.	21	22 ½ 2^m	
Emp. de 30 mil.	28 ½	28 ½ 29.	28 ½
Col. 1759.			
Canada.	38 38 ½ 2^m 39. 5^m	38. 38 ½ 2^m	38. 37 ½ 38 ½ 3^m
4^e. L. Epoques.	26 ½		
Nouette.	32. 32. 5^m	32. 32 ½ 2^m	32. 32 ½ 2^m.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
3 p % ſur les Cui.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 21.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Février 1767, *dans les GE'NE'RALITE'S de*

SOISSONS.		DIJON.		RIOM.		PAU.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s.		l. s. d.
Château-T.	15l. 6s. d.					Auch.	25l. 13s. 3
Chauny.	14	Arnay-le-Duc.	20 16	Aurillac.	29* 6 6	Bayonne.	23 8
		Avallon.	16 16				
Clermont.	16* 5	Autun.	20 8			Dax.	23 13 7
Coucy.	15	Auxerre.	16	Brioude.	23 7 2	Fleurance.	20 10
Creſpy.	16	Auxonne.	22 10			Layrac.	22 10
		Bar-ſur-Seine.	15* 1 5				
Fer-en-Tard.	14 2	Beaune.	20 13 5			Iſle Jourdain.	26 3 7
Guiſe.	15			Clermont	23 8 2	Mauleon.	22 10
Ham.	14 14	Belley.	39* 12				
		Bourbon-Lan.	18			Mirande.	24
Hirſon.	12 15 6	Bourg.	28 10	Iſſoire.	25 14 2	Mont de-mar.	23 9
Lafere.	13 4	Châlon.	24 16 9				
		Charolles.	25 6 3			Montrejau.	27* 5 9
Laon.	14 5	Châtil. ſur-Sei.	15 1 5	Mauriac.	30*	Muret.	26 15
Marle.	12 16					Oleron.	23 12 9
		DIJON.	20 14 2				
Noyon.	15 11 8	Gex.	36 2 6			PAU.	23 17 6
Ribemont.	15	Mâcon.	28 16	RIOM.	23* 5	S. Jean-Pied.	21
		Nuits.	17 1				
Roſoy.	12* 15	Saulieu.	18			S. Sever.	18* 10
SOISSONS.	15 7 6	Semur-en-Aux.	19	St. Flour.	28	Sauveterre.	24
Vervins.	14 8	Seurre.	23 2 10			Tarbe.	

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	14	9	11	From. le ſep.	22	6	4	From. le ſep.	26	3		From. le ſep.	23	12	2
Pain la liv.		1	9	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	7	1	Avoine le ſ.	6	7	6	Avoine le ſ.	6	11	6	Avoine le ſ.	13		1
Foin le q.	1	5		Foin le q.	2		8	Foin le q.	1	17	1	Foin le q.	1	10	
Paille le q.		13		Paille le q.	1	2	8	Paille le q.	1	2	5	Paille le q.		16	6

DE MARSEILLE, *le* 25 *Février* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 16 au 22 Février 1767, il eſt entré dans ce Port 37 Bâtimens François & 3 Etangers; des premiers, 2 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Philippe*, Capitaine *Jean-Marie le Sénéchal*, parti du Port au Prince; la *Colombe*, Capitaine *François Iſnard* de Marſeille, parti de la Martinique, tous deux chargés de ſucre, de café, d'indigo, de cuirs, &c. Les autres venoient de Stockholm, d'Acre, de Damiette, de Smyrne, de Salonique, de Corinthe, de Romanie, de

Bonne, de l'Escuillette en Sicile, de Naples, de Civita Vecchia, de Livourne, de Venise, de Cagliari, de Corse, de San Remo, de Gênes, de la Ciotat, de Cannes, de Nice, de Savone, de Menton & de Toulon, dont 9 sur leur lest & les autres avec du savon, de l'huile, du fer, des planches, du goudron, du riz & du bled.

Départ *de Navires.*

Il est sorti du même Port dans le même espace de temps 35 Bâtimens François & 15 Etrangers; des premiers, 2 alloient aux Colonies; sçavoir, l'*Entreprise*, Capitaine *Jean Dartout* de Nantes, parti pour la Guadaloupe; & la *Gentille*, Capitaine *Jean Jacques Olive*, parti pour la Martinique. Les autres alloient à Martigues, à Menton, à la Seyne, à Toulon, à Arles, à Agde, à la Ciotat, à Cette, à Nice, à Oneille, à Bormes, à Gênes, à Cagliari, à Alicante, à Iviça, à Mahon, à Malthe, au Levant, à Gibraltar, à la Rochelle, à Vannes, à Nantes, à Rouen, à Calais, à Amsterdam, à Sainte Croix, chargés de diverses marchandises.

De Nantes, *le 2 Mars 1767.*

La Flute du Roi dont le naufrage a été annoncé dans le Supplément de la Gazette précédente, se nommoit le *David*, & étoit commandée par le Chevalier de *Traversais*, Lieutenant de Vaisseau. Ce Navire étoit parti de Rochefort le 20 Août dernier pour la Martinique, & il est péri à son retour en France le 19 Février 1767 à 10 heures du soir sur la pointe du Port-Dieu entre l'Isle de Noirmoutier & l'Isle-Dieu. Le Gouverneur de cette Isle a sur le champ fait partir deux Gabarres pour recueillir les gens de l'équipage qui auront pû aborder à la Côte, ainsi que les débris que la mer y aura jettés.

De Rouen, *le 1^er^. Mars 1767.*

Prix courants de quelques Denrées.

Le cuivre rouge en planches ou en fonds, 155 liv. *le cent*; le cuivre Tangoul, 105 liv.; le fer de Suede, *le cent* de 19 à 20 liv.; dito du Pays, de 16 liv. 10 sols à 21 livres.

L'huile fine ordinaire du Port-Maurice, 70 l. *le cent*; dito demi-fine, 66 liv.; dito commune de Provence, 64 liv.; dito de baleine de Hollande, 170 liv. *la barique*; dito de morue, pêche Françoise, 177 liv. 10 sols; dito du Petit Nord, 165 liv.; dito de lin, 74 liv. *le baril*; dito de Rabette, 55 liv.; dito de thérébentine, sans prix fixe.

Indigo Guatimalo flor, de 13 à 13 liv. 10 sols *la livre*; dito de Sobresaliente, de 11 liv. 10 sols à 12 liv.; dito Corticolor, de 10 à 10 liv. 10 sols; dito de Saint Domingue bleu & violet, 7 liv. 10 sols; dito mêlangé de cuivre, de 6 liv. 5 sols à 6 liv. 15 sols; dito cuivré, de 5 liv. 10 sols à 5 liv. 15 sols.

Laines d'Autriche, de 100 à 120 liv.; dito de Berry, 52 liv. *la livre*; agnelins du Berry, de 34 à 36 sols; agnelins de Sologne, 30 sols; laine de Champagne, de 35 à 36 sols, dito de Carmenie rouge, 9 liv.; dito blanche, 8 liv.; dito prime Segovie, de 4 liv. 12 sols à 4 liv. 15 sols; dito Segovienne, de 4 liv. 4 sols à 4 liv. 6 sols; dito Cassere, de 3 liv. 10 sols à 3 liv. 12 sols; dito agnelins de Segovie, de 100 à 125 livres *le cent*.

Le savon de Marseille blanc & le marbré bleu vif, 49 liv. *le cent*; dito croute blanche & bleu pâle, 50 liv. dito de Rouen, 39 liv.

Le poivre blanc, celui d'Angleterre jambé, le poivre noir de Hollande, n'ont point de prix fixe; celui de la Compagnie de France vaut 2 liv. 5 sols *la livre*; le poivre de la Jamaïque ou piment, 17 sols.

Le sucre en pains de deux *livres*, 20 sols *la livre*; dito en pains de trois *livres*, 19 sols; dito en pains de sept *livres*, 18 sols; le sucre des Isles Françoises, premiere sorte, 67 liv. 10 sols *le quintal*; dito, deuxiéme sorte, 62 liv. 10 sols; dito, troisiéme sorte, 57 liv. 10 sols.

Du Havre, *le 28 Février 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Les 26 & 27 Février 1767, il est entré dans ce Port les Navires le *Marville*, Capitaine *Jacques le Mesle*; les *Deux Freres*, Capitaine *Denys Bremont*, tous deux du Havre & venant l'un & l'autre du Cap, d'où le premier étoit parti le 18, & le second le 12 Janvier 1767, chargés de 575037 *liv.* de sucre brut & terré, 85971 *livres* de café, 16245 *liv.* d'indigo, 52285 *liv.* de coton, 1 grenier de bois de Campêche & 1001 cuirs secs en poil; le Senaut le *Rupert*, Capitaine *Henri Brailerait* Anglois, venant de withehawen chargé de 228 boucauds de tabac en feuille pour la manufacture du tabac du Havre.

Navire en Armement.

Le Navire la *Jeune Victoire*, de 300 tonneaux, Capitaine *L. Bellanger* du Havre, est en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira dans le courant d'Avril. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandises, s'adresseront à Rouen à M. *L. Merry*; & au Havre, à MM. *veuve le Monier* & fils.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 21 Mars.

AGRICULTURE.

PRIX *du grain à Londres le 6 Mars 1767.*

LE quarter de 472 liv. de 16 onces.

	shillings.
De froment.	42 à 50
De drêche.	28 à 31
De ſeigle.	29 à 30
D'orge.	22 à 25
D'avoine.	14 à 19

LETTRE

*Aux Auteurs de la Gazette, par M.*** de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

Il eſt bien ſatisfaiſant pour les citoyens qui s'occupent du bien public, de voir leurs idées & leur zele ſe réunir ſur les objets qui intéreſſent eſſentiellement ce même public. Vos Gazettes préſentent l'avantage de raſſembler ſouvent ces ſortes d'idées, & de rendre cette ſatisfaction réciproque; je l'ai éprouvé dans vos feuilles N°. 14, page 131, & N°. 16, p. 152. C'eſt ce qui m'a déterminé à répondre aux deſirs de deux vrais citoyens, en leur annonçant qu'il exiſte un ouvrage d'agriculture à la portée du commun des Cultivateurs, & par conſéquent tel qu'ils le voudroient; mais je ne puis me diſpenſer de leur faire part en même-temps des obſtacles qui s'oppoſent à ſa publicité.

L'utilité d'un ouvrage de cette nature n'a point échappé au zele de la Société d'agriculture du Bureau du Mans, dont j'ai l'honneur d'être Membre. Elle profita il y a près de 2 ans des connoiſſances & de la bonne volonté d'un de ſes Aſſociés, pour lui propoſer de travailler à un *Manuel d'agriculture & d'économie rurale*, ſemblable à celui qui a fait tant de progrès en Angleterre, & qui eſt à la portée des gens de la campagne de tous les âges & des deux ſexes; elle fit eſpérer à l'Auteur de trouver les moyens de faire imprimer ſon ouvrage, pour être enſuite diſtribué gratuitement à tous les Curés, les Maîtres & Maîtreſſes d'école des campagnes, afin d'en rendre l'inſtruction plus facile, & d'en tirer plus promptement tout le fruit poſſible, tant du côté des bonnes mœurs que pour animer le goût de l'amélioration de nos cultures, & celui du travail; enfin, pour tâcher, par des démonſtrations ſimples de déraciner dès le bas âge, de l'eſprit des gens de la campagne, le préjugé où ils ſont, que tout ce qui leur vient des Villes ne peut être bon.

L'Auteur de cet ouvrage eſt un Curé de la Province, auſſi zelé pour le bien de ſa patrie que pour la proſpérité de ſes Paroiſſiens: il n'a pas balancé à accepter la propoſition, & il a travaillé avec une ardeur incroyable. La Soc. à laquelle il a préſenté ſon ouvrage, n'a pu s'empêcher d'y donner les plus grands applaudiſſemens; mais les ſecours ſur leſquels elle avoit lieu de compter pour faire la dépenſe de l'impreſſion

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

d'environ 3000 exemplaires, lui ayant manqué juſqu'à ce moment, le projet de la diſtribution gratuite & de l'impreſſion, eſt reſté ſuſpendu.

J'ai l'honneur de vous en adreſſer le *Proſpectus*; ſi vous jugez à propos, Meſſieurs, de le rendre public, & s'il peut plaire, peut-être quelqu'un voudra-t-il bien indiquer des moyens de lever cette ſeule difficulté. Quoique cet ouvrage ſoit relatif aux températures, à la différence des natures de ſol, & à la variété des productions, même à certains uſages convenables à la Province du Maine, cependant il ne laiſſeroit pas de devenir utile à pluſieurs autres Provinces. (*a*)

LETTRE

De M. Girard, à tous les Pêcheurs de Morues.

MESSIEURS,

Les huit jours que je vous ai demandés pour faire la découverte qui intéreſſe aujourd'hui toute la France, ont pu vous paroître un trop grand retardement, relativement au principal objet de votre voyage. Eh bien, Meſſieurs, un ſeul jour vous ſuffira pour vous aſſurer de l'exiſtence du banc que je vous ai indiqué, & des morues qui peuvent y être en abondance. Allez directement à l'Oueſt Sud-Oueſt des *Glenans*, juſqu'au 47^e^. dégré 15 minutes lat. Nord, & 8 dégrés 15 minutes longitude au Méridien de Paris; & là à 65 braſſes d'eau, vous trouverez un fond de ſable rougeâtre avec quelques pointes d'alene (ce ſont des coquilles pointues.) C'eſt de-là, ſans doute, ou de plus loin ſur le ſommet du banc, que nous viennent les morues que l'on prend ſouvent aux environs des *Glenans*, de *Penmarch*, des *Iſles Sein & d'Oueſſant*, & même dans la baye de *Douarnenez*.

Ce qui prouve que cet endroit eſt une partie inférieure d'un grand banc, c'eſt qu'entre lui & nos côtes de Bretagne, on ne trouve pas d'abord de fond, & que quand on commence à y en trouver, il y a quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-dix braſſes d'eau; c'eſt à vous, MM. à y croiſer de maniere à pouvoir en fixer la largeur & la longueur. Je vous ai déjà obſervé que ce banc ſe rétrecit à meſure qu'il approche de nos côtes, & qu'on le trouve plus large en pleine mer; mais s'il eſt vrai que le banc de Terre-Neuve s'étend du Nord au Sud, je ne vois pas quelle relation il peut avoir avec le nôtre qui s'étend de l'Eſt à l'Oueſt: cependant les hauts fonds que l'on trouve depuis Terre-Neuve, juſqu'à la hauteur de l'Iſle d'*Oueſſant*, ſemblent confirmer les conjectures de M. Buffon; au ſurplus, ce n'eſt pas cette relation ſuppoſée qui doit faire l'objet de nos recherches. Y a-t-il des morues ſur le banc que je vous indique? Voilà le ſeul fait qui doit aujourd'hui nous occuper. Pour le vérifier, il faudroit que ceux qui partiront de Bayonne, de Bordeaux, de la Rochelle, des Sables d'Olonne, &c. ne ſortiſſent que la ſonde & la ligne à la main, afin de pouvoir ſçavoir où commence la queue de ce banc, & où les morues ſe trouvent en plus grande quantité. Je ſouhaite que ces nouvelles inſtructions puiſſent vous déterminer à chercher le tréſor qui eſt ſur nos côtes, & que vous avez ſi long-temps dédaigné pour aller pêcher au loin, ſouvent très-peu de poiſſons. J'ai l'honneur d'être, *&c.*

MOYEN

De deſſaler l'eau de mer, & de la rendre potable, par M. Chervain. (a)

Les principes généraux de la Phyſique

(a) *Nous publierons ce* Proſpectus *dans la prochaine Gazette, & nous donnerons enſuite le reſte de cette lettre qui contient d'utiles réflexions.*

(a) *Le deſir d'annoncer promptement au public un ſecret ſi important, nous a déterminés à l'inſérer dans la Gazette préférablement au Journal, par la raiſon qu'il n'auroit été publié que le 15 d'Avril prochain, car le Journal de Mars étoit imprimé lorſque le Mémoire de M. Chervain nous fut communiqué. L'extrait que nous aurions pu en donner n'auroit pas été ſuffiſant pour faire l'expérience dont il s'agit, & qu'il importe tant aux Marins de vérifier*

nous ſont inconnus ; & par conſéquent l'eſſence de l'eau ordinaire. Les parties qui la conſtituent ſont ſi fort unies, que l'on regarde comme impoſſible de les diviſer & de les ſéparer, quoiqu'on diviſe & ſépare celles de beaucoup d'autres mixtes. Ce n'eſt donc qu'une conjecture que l'idée qu'on peut ſe former des principes qui la mettent en état de nous être d'un ſecours indiſpenſable.

Il n'en eſt pas de même des corps étrangers dont l'eau de mer eſt impregnée, & qui la rendent & ſaline & amere. Par l'analyſe qui en a été faite, on a reconnu qu'elle contenoit une trente-deuxiéme partie de ſel, de ſorte que 32 onces donnent une once de ſel. Voilà la cauſe de ſon goût ſalin.

S'il n'y avoit eu que cette matiere hétérogene à extraire de l'eau de mer, pour la rendre potable, il y a long-temps qu'on auroit trouvé le ſecret de l'en dégager ; mais la partie bitumineuſe qui eſt la cauſe de ſon amertume, a été regardée par d'habiles Chymiſtes comme inſéparable de cette eau. Ils s'en ſont aſſurés par une diſtillation, la plus lente poſſible, à la chaleur du feu : quelque foible que fût cette chaleur, la partie bitumineuſe & une partie des ſels les plus volatils, ſe ſont exhalées, & ont reſté étroitement unies aux vapeurs qui ſe condenſoient dans le réfrigérant, & qui tomboient par gouttes dans le récipient, enſorte que cette eau diſtillée ne ceſſoit d'être ſaline & amere : outre cela l'uſage en étoit pernicieux à ceux qui s'expoſoient aux épreuves.

Cet eſſai infructueux ayant rebuté des Sçavans qui ont enrichi la Chymie de découvertes auſſi utiles que curieuſes, il y avoit une ſorte d'imprudence à entrer dans la même carriere. Si la marche de nos connoiſſances étoit ainſi interrompue & limitée, nos progrès ſeroient bien médiocres. Combien de ſecrets dûs à l'opiniâtreté de nos recherches ! Doit-il d'ailleurs paroître étonnant qu'un premier eſſai ne réuſſiſſe pas ? Ce ſont ces réflexions qui m'ont déterminé à reprendre l'opération, & à tenter par une infinité de moyens de dépouiller l'eau de mer, non-ſeulement de tous ſes ſels, mais encore de ſon bitume.

Pendant plus de huit ans j'ai eſſayé de réuſſir ſans le ſecours du feu, mais inutilement. J'ai été forcé d'avoir recours à l'alambic ordinaire, & d'en venir à la diſtillation. Je n'aurois pas mieux réuſſi que les Chymiſtes qui s'étoient attachés à ce procédé, ſi je n'avois pas oppoſé de puiſſantes barrieres à la ſortie des ſels & du bitume ; mais je croyois dès-lors pouvoir me flatter d'avoir trouvé un moyen de les retenir dans l'alambic, & de les empêcher d'accompagner les vapeurs qui donnent l'eau diſtillée. Voici mon moyen.

Je me ſuis imaginé que la réuſſite étoit immanquable avec le ſecours de certaines filieres, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, aſſez fines pour ne ſervir que de filtre à la partie la plus ſubtile de l'eau qui s'éleve par la chaleur du feu, ſans cependant former un obſtacle invincible à ſon paſſage, mais en même-temps capables d'empêcher la partie ſaline & bitumineuſe de s'élever au-delà de ces filieres. Cette idée m'a porté à croire qu'il n'y avoit que des corps huileux & onctueux qui puſſent me donner quelque ſatisfaction. Je n'ai point été trompé dans mon attente, & les différentes épreuves que j'ai faites, m'ont convaincu que j'avois trouvé le ſecret de deſſaler l'eau de mer, & de la rendre potable & auſſi ſaine que l'eau commune.

J'ai mis dans un alambic de cuivre, de la continence de ſept à huit bouteilles ordinaires, la quantité de trois ſortes bouteilles & demie d'eau de mer, qui font ſept parties égales ou ſept demi-bouteilles ; j'y ai ajouté trois foibles cuillerées d'huile d'olive : enſuite j'ai brouillé le tout avec un petit bâton, pour mieux étendre l'huile ſur la ſurface. J'ai fermé mon alambic, & l'ai mis ſur un trépied. Après avoir rempli d'eau le réfrigérant, j'ai fait faire du feu deſſous autant qu'il falloit pour faire bouillir la liqueur. Son évaporation n'a pas tardé à fournir au récipient. En moins de quatre heures, j'ai retiré les ſix ſeptiémes parties de ma liqueur, c'eſt-à-dire, trois bouteilles, & cette eau diſtillée s'eſt trouvée de très-bonne eau douce & très-limpide : je l'ai paſſée par un morceau de drap, pour ôter

---

inceſſamment à cauſe de l'approche des voyages de long cours.

une très-petite partie de l'huile la plus humide qui avoit monté avec les vapeurs. En pouſſant l'opération juſqu'à ſiccité, il a reſté au fond de l'alambic du ſel, du bitume & l'huile que l'on y remarquoit très-diſtinctement.

Quoique l'eau, ainſi diſtillée, ſoit très-douce & très-limpide, on peut trouver un goût de cuivre qui eſt cependant peu ſenſible : ce défaut peut être corrigé en faiſant bien étamer l'alambic ou la chaudiere, la couleuvre ou ſerpentin & le réfrigérant, ou en faiſant faire le tout de fer battu.

Il faut obſerver qu'il s'en falloit beaucoup que les trois cuillerées d'huile que j'ai miſes ſur ſept demi-bouteilles d'eau de mer, fuſſent pleines : j'eſtime qu'elles n'en faiſoient tout au plus que deux. Plus ſoigneux une autrefois d'opérer avec plus de juſteſſe, j'ai trouvé que ma meſure d'huile alloit tout au plus à la quatre-vingt-dixiéme partie d'eau diſtillée : pour ſe procurer 90 bariques de cette eau, il ſe conſommeroit donc une barique d'huile : j'oſe aſſurer qu'elle ſuffira pour 100 bariques.

L'huile la plus fine n'eſt point celle que l'on doit employer par préférence, au contraire celle qui ſera graſſe, pourvu qu'elle n'ait pas de mauvais goût, eſt la meilleure ; peut-être même que toute autre matiere onctueuſe, & qui ſeroit moins coûteuſe que l'huile commune, pourroit être également utile.

On ſent bien pourquoi je préfere l'huile ou quelque liqueur équivalente, au ſuif, beure & autres matieres graiſſeuſes ; c'eſt que l'huile s'étend facilement ſur toute la ſurface de l'eau qu'elle couvre, comme ſi c'étoit une toile. A la moindre chaleur, les vapeurs cherchent à ſe faire jour pour s'élever ; mais trouvant quelque reſiſtance de la part des corps onctueux, il ne ſort à travers l'huile qui leur ſert, comme je l'ai dit, de filtre, que les vapeurs les plus ſubtiles : elles ſe trouvent dégagées de leurs ſels & bitume, parce que leur conſiſtance plus denſe & plus peſante les empêche de franchir l'obſtacle, ſans lequel il s'en éleveroit néceſſairement avec les parties ſubtiles. Au contraire le ſuif, le beure, *&c.* ne ſont point d'abord fluides ; & avant de le devenir par la chaleur de l'eau, le premieres vapeurs de l'eau s'élevant & ne trouvant point d'oppoſition, communiqueroient l'amertume à l'eau à la premiere diſtillation, & la chargeroient auſſi de quelques particules de ſel.

Quant au charbon néceſſaire pour cette opération, je ne puis donner une meſure exacte, parce que je n'ai pas été à même de l'éprouver ; mais je crois, ſans trop me tromper, pouvoir aſſurer qu'une barique de charbon ſuffira pour diſtiller un tonneau de bonne eau. D'après cela, qu'on apprécie ces menus frais, on ſe convaincra que la pinte d'eau ne reviendra qu'à 3 ou 4 d.

Si l'on me demandoit quelle eſt la quantité d'eau que peut donner une chaudiere, je ſuppoſe, de quatre bariques de diſtillation dans vingt-quatre heures, j'avoue qu'on me feroit là une queſtion à laquelle je ne pourrois pas répondre poſitivement. On peut pouſſer le feu auſſi vivement qu'il ſera poſſible ; il ne nuira pas à l'opération ; il ne ſera au contraire que l'accélérer. Il n'en eſt pas de cette diſtillation, comme de celle qui n'exige qu'un certain dégré de chaleur, dont la préciſion mérite des attentions qui ne ſont peut-être pas du goût de tous les hommes.

Il ſeroit inutile de détailler les avantages que la Marine en général retirera de cette découverte : ils ſont trop ſenſibles. L'homme de mer qui s'eſt trouvé au milieu des eaux, preſſé par la ſoif ſans pouvoir ſe ſatisfaire, en reſſentira plus vivement la reconnoiſſance que ceux qui n'y prennent d'autre intérêt que parce qu'elle procure le bien commun. Pourvu qu'il ait à ſon bord une chaudiere proportionnée au nombre d'hommes qui compoſent ſon équipage, un ſerpentin à l'inſtar des Guildiviers de cette Colonie, & la quantité d'huile & de charbon dont il prévoit avoir beſoin pour faire diſtiller de l'eau de mer dans ſa route, il ſera raſſuré ſur les craintes qu'il avoit de manquer de bonne eau.

Cette découverte eſt très-avantageuſe aux Armateurs : le vuide que laiſſeront les trois quarts des futailles qu'ils ſupprimeront, leur procurera un fret bien capable de les dédommager : ce ſera ſur-tout dans les voyages de la côte de Guinée, qu'ils en éprouveront les meilleurs effets.

AVIS.

Un grand nombre de perſonnes nous engage à inviter Meſſieurs de l'Académie des Sciences de Bordeaux à rendre public le Mémoire de M. de Cabanis, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture du Bureau de Brive. Ce Mémoire qui a été couronné par l'Académie en 1764, a pour titre : *Les vrais principes de la greffe.*

On ſçait combien cette partie de l'agriculture eſt importante, & par conſéquent combien il ſeroit avantageux d'avoir ſur cette matiere des principes certains. Il y a une autre partie qui n'eſt pas aſſez ſuivie, & qui cependant mérite toute l'attention du Cultivateur ; c'eſt la taille des arbres. Il ſeroit à deſirer qu'on eût une méthode ſûre pour cette opération qu'il n'eſt pas indifférent de bien ou mal faire.

Autre avis. Graines de vers à ſoie de Valence en Eſpagne à vendre.

S'adreſſer à Lyon, à MM. Gardelle fils & Mora, rue du Bat-d'argent, maiſon de M. Morel. Le ſieur Mora qui eſt Eſpagnol, la tient d'une perſonne de confiance, & l'aſſure parfaite.

Graines de vers à ſoies d'Italie & des Cevennes, faites & hivernées avec ſoin, à vendre.

S'adreſſer à Lyon, à MM. les freres Dian & fils, rue Neuve.

COMMERCE.

DE LIVOURNE.

ON mande de cette Ville que vers le milieu du mois de Février, il s'y étoit trouvé près de huit cent mille ſacs de grains ſur plus de deux cents Vaiſſeaux.

MANUFACTURE

Pour dégraiſſer & épurer les laines.

Il s'eſt établi au Port-à-Langlois près de Paris, une Manufacture qui a pour objet de préparer, de dégraiſſer & d'épurer les laines deſtinées à faire des couvertures & des matelats, & celles qui ont déjà été employées à ces uſages. Afin de leur donner le dégré de perfection néceſſaire, & les purifier de tout ce qu'elle peuvent avoir de malſain, on emploie tous les moyens capables de parvenir à ce but.

1°. Les toiſons ſont miſes en lambeaux, qu'on ouvre enſuite pour diviſer les poils.

2°. La laine eſt échaudée par flocons & vergée, juſqu'à ce que le ſuint ſurnage.

3°. Elle eſt portée à la riviere où elle eſt ouverte de nouveau à la main, & lavée comme du linge juſqu'à ce qu'elle ſoit entiérement nette.

4°. Après que la laine eſt ſechée, on la met ſur des clayes, on la bat avec des baguettes pour en détacher la pouſſiere qui pourroit y être reſtée, & on en forme une eſpece de petit lit pour démontrer ſon élaſticité ; on la bat enſuite une ſeconde fois.

5°. Lorſqu'elle eſt ainſi préparée, on la met dans des cribles pour y être épluchée, ce qui acheve d'en ſéparer tous les corps étrangers.

Enfin, elle eſt rebattue pour la troiſiéme fois, & après cette derniere opération elle eſt expoſée en vente dans la Manufacture.

Nous ne ferons point mention des grands avantages que les Citoyens tireront d'un établiſſement ſi utile, & même ſi néceſſaire pour la ſanté & pour la propreté.

Ces avantages ſont démontrés dans une lettre qui nous a été communiquée ; mais ſa longueur nous a empêché de la placer dans la Gazette. On la trouvera dans le Journal d'Avril prochain. Les obſervations qu'elle renferme lui attireront ſans doute l'attention de toutes les perſonnes curieuſes de conſerver leur ſanté. Nous ajouterons à la fin de cette lettre l'approbation de l'Académie des Sciences & le décret de la Faculté de Médecine de Paris.

ÉTAT

Des prix qui ſeront payés à la Manufacture.

Pour le dégraiſſage des laines, qui comprend toutes les opérations de la manufacture, hors le recardage & la refaction des matelats, les perſonnes chez qui on enverra

chercher & rendre leurs matelas & couvertures, payeront par livre pesant, tant de la laine que de la toile, qui sera également dégraissée. 3 ß à

Ceux qui les feront porter aux entrepôts que la Compagnie aura en divers quartiers de Paris, & les feront retirer; payeront, 2 9

Ceux qui les feront remettre au Port-à-Langlois, où la Manufacture est établie, & les en feront retirer; payeront, 2 6

Les prix indiqués ci-dessus n'auront lieu que depuis le 15 Avril jusqu'au 15 Nov. & depuis le 15 de Nov. jusqu'au 15 d'Avril, on prendra, vu dans ce temps-là la difficulté des opérations, 1 ß de plus par liv. pesant.

Ces différens prix ne seront perçus qu'à raison du poids de la laine dégraissée, & telle qu'on la rendra aux propriétaires.

Pour avoir des laines non fabriquées, on pourra s'adresser en tout temps à la Compagnie, qui en aura de prêtes de toutes qualités. Les prix seront relatifs à la qualité de la laine qu'auront soin de désigner ceux qui en feront la demande par lettre.

Lorsqu'on enverra ses matelas au dégraissage, si l'on juge à propos d'y ajoûter de la laine, on aura soin d'en déterminer la quantité, ou de donner des ordres pour celle dont ils auront besoin.

La Compagnie observe que l'ordre créé pour cet établissement, ne permet pas d'appréhender ni changement, ni altération, soit dans la qualité, soit dans le poids des laines qui lui seront confiées; les Ouvriers étant surveillés avec toute l'attention nécessaire.

La Manufacture est établie au Port-à-Langlois. Les lettres y seront adressées : à MM. *de la Manufacture des laines.*

On est prié de les affranchir.

NOMS des Entrepoſeurs,

LES SIEURS

Willemot, Marchand Grainetier, rue Montorgueil, vis-à-vis la rue Beaurepaire.
Detane, Md^e. Plumassiere, rue S. Martin, au coin de la rue des Menestriers.
Fouquet, Md^e. Grainetiere, rue du Petit-Lyon, à côté de la rue de Tournon.
Beaure, Md. Grainetier, Place de Grêve.
Oyon, Md. Grainetier, rue S. Denis, au coin de la rue S^te. Foy.
Toulorge, Md. Grainetier, rue de l'Université, vis-à-vis l'Hôtel de l'Université.
Leclerc, Md. Grainetier, rue neuve Notre-Dame, vis-à-vis les Enfans trouvés.
Boissard, Md. Grainetier, rue S. Antoine, vis-à-vis les Filles S^te. Marie.
Henry, à côté du café de la Régence, sur la Place du Palais Royal.

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 6 Mars 1767.*

		Escalins.
Amsterdam à deux usances.	½	35 2
Dito, à vue		34 10
Hambourg, à deux usances.	½	35 9
		Deniers st.
Paris, à un jour de date. . .		31 11/16
Dito, à 2 usances.		31 3/8
Bordeaux.		31 1/4
Cadix		39 1/4
Lisbonne.		66 1/2
Livourne.		49 1/8

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Lundi 16.*	*Mar. 17.*	*Mer. 18.*
Amsterdam.	55 5 8^e.	. . . .	. . 2 .
Londres. .	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6 .	. . . .	. 2 . .
Cadix. . .	14 18 6 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 . . .	. . . .	. . . .
Lyon Rois.	au pair.	. . . .	. . . .

AVIS.

Pardev^t MM. les Off. de l'Am^te. de Cherb. le 6 Avril, il se vendra la cargaison du Navire la *Lorrette*, de Londres, Cap^e. *Charles Campbell*, naufragé à ladite côte en partant de Londres pour aller en Guinée, Requête & diligence du sieur Louis, Mosqueron de Préfontaine, Négociant & Correspondant dudit Navire. La cargaison consiste en ce qui suit.

494 ps. de bart de coton bleu; — 584 ps.

toile en carteaux, bl. bl. pour chem. nom. *topſails* ; — 143 p. toile rayée bl. bl. r. nom. *topſails* ; — 213 p. de ſiam. r. bl. & bl. nom. *nicaſſées* ; — 165 demi-p. d°. — 245 de ſiam. nom. *cushtées* ; — 200 p. de toile bl. & bl. en grand carr. nom *bejudepts* ; — 93 p. toile en carr. bl. r. & bl. nom. *neganapt* ; 106 p. toile en carr. de gr. laiſe, nom. *Chelloe* ; — 137 demi-p. d°. — 301 p. de toile en carr. façon de mouchoirs à uſage de ceinture de femme, nom. *brawls* ; — 220 p. *id.* nom. *étoffe de Guinée* ; — 90 p. de baſin ou dimites ; — 15 p. de toile en gr. carr. nom. *photus* ; 100 p. de toile bl. & bl. rayée à la Franç. — 49 p. de toile en carr. nom. *turky barre* ; — 185 p. de ceinture de fem. de coton croiſé, bl. & bl. nom. *S. Jago* ; — 165 p. de coton nom. *romals* ; — 20 p. d°. de fil ; 30 *id.* de ſoie nom. *bandalas des Indes* ; — 50 *id.* ramals ſoie & cot. — 10 *id.* de ſoie nom. *barcelone* ; — 39 *id.* de toile blanche ; 21 p. de t. frappée ; — 160 *id.* de ſerges r. nom. *plains* ; — 9 p. d'étoffes de ſ. & cot. nom. *childeſes* ; — 70 p. de t. de cot. peinte de la Chine ; — 20 p. de t. cot. de Bengale ; 49 douzaines de bonn. de l. peignée, rayées ; 90 habits à Matelot ; — 6 d. de laiſes à chapeaux ; — 30 p. de mouch. de ſoie ; — 400 ſerrures pour des caves ; — 394 chem. à Matelots ; — 50 chem. garnies ; — 99 bonn. de cot. garnis ; — 4 p. de molton frappé ; — 2 p. d'éto. cram. de durrel ; — 40 l. de fil r. & bl. — 200 aiguilles à coudre ; 4 ſacs de bout. d'écarlates ; — 34 d. & 9 chap. communs ; — 80 d. de tabatieres ; — 240 d. de bouteilles eau de lavande & de la Reine d'Hongrie ; — 5 groſſes pipes eau-de-vie ; — 20 pieces de t. à voile de 4 fils ; 6 groſſes pipes double bierre ; — 3 bouc. de bouteilles vin de Porto ; — une pipe de rhum ; — 1 caiſſe c. 6 chap. bordés en or ; 1 caiſſe c. 6 d. de canifs ; — 6 d. couteaux & fourchettes ; — 6 d. de ciſeaux pour fem. 6 petits poëlons fer bl. — 30 petits barils pl. à tirer ; — 10 ancres pour Chaloupes ; 165 barres de fer plat ; — 167 marmites de fer ; — 795 ſaumons de plomb ; — 319 d°. — 250 fuſils montés en cuivre ; — 1362 d°. communs ; — 9 d°. de Maîtres ; — 97 piſtolets ; — 300 ſabres ; — 98 d°. montés en cuivre ; — 40 grands poëlons d'airain ; — 345 chaudrons d°. — 394 petits poëlons d°. — 70 bouteilles de grès ; — 348 petites caves garnies de flacons ; — 8 caiſſes de chandelle ; — 79 d. de bouteilles remplies de tabac ; — 35 groſſes de couteaux ; — 49 paires de ſouliers à homme ; 789 liv. peſant de colliers à Négres ; — 192 liv. d°. de faux corail ; — 19 paquets de petites perles fauſſes ; — 17 paquets de jais ; 39 colliers en verre doré ; — 6500 colliers montés pour Négres ; — 128 colliers d°. couleur d'olive ; — 55 d°. de faux grenat ; 42 d°. de différentes ſortes ; — 65 d°. de diverſes couleurs en grain d'orge ; — 15 bar. de ſuif ; — 492 plats d'étain en gondoles ; 2 paniers de bouteilles de verre vuides ; — 20000 pierres à fuſil ; — 72 cofres à armes ; 2 caiſſes pour les ſabres ; — 78 caiſſes vuides pour les étoffes.

Toutes ces marchandiſes ſeront vendues telles qu'elles ſont déſignées à leurs articles ; elles ſeront expoſées quatre jours avant la vente. Les acquéreurs payeront comptant les articles au-deſſous de 300 ℔. Ceux au-deſſus, en bon papier à 2 uſances duement accepté, payable dans Paris, Rouen & Lond. dont le change ſera fixé au cours de Paris, dudit jour, lequel papier ſera endoſſé d'un Négociant du lieu ; l'aunage ſera fait à la livraiſon de chaque article, ſuivant & tour à tour des adjudications dont l'acheteur ſera tenu de prendre ſa livraiſon, immédiatement après la vente.

M. Moſqueron de Préfontaine avertit qu'il tient à Cherbourg un magazin d'eau-de-vie de Coignac & de la Rochelle, & qu'il a une très-grande quantité de thé à vendre.

Autre avis. Le 8 Avril 1767, à deux heures de relevée, on vendra publiquement au plus offrant & dernier enchériſſeur, dans le magaſin de M. Darcel, Négociant Place aux veaux à Rouen, une partie de laine de Carmenie blanche & mélangée de rouge, & de toute blanche. Les conditions ſeront faites lors de la vente.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 18 Mars 1767.*

	℔	ß	d.
L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à	99		
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	54	2	6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	52	5	
Piaſtres le marc, ...	48	17	6